

CHEQUE TIC - Liste des dépenses éligibles	PO FEDER-FSE 2021-2027			
	Entreprises au sens européen (associations éligibles)			
	Taux	Plafond	Exemples	Base de paiement de la subvention
<p>Le chèque TIC ne peut excéder 10 000 €. Les prestations éligibles au dispositif chèques TIC sont les suivantes :</p>				
1- Prestations concourant à « la présence WEB » de l'entreprise :				
<i>développement ou refonte d'un site internet de l'entreprise :</i>				
Site Web (vitrine ou marchand)	80%		Développement	Factures acquittées.
Systèmes additionnels (paiement sécurisé, hébergement externalisé, sauvegarde ext)	80%		Développement	Factures acquittées dans le délai d'exécution de quatre mois récapitulant les abonnements pris sur ces prestations sur une durée maximale de un an.
<i>Applications et logiciels métiers:</i>				
Développement spécifique si aucune option existante	80%		Développement	Factures acquittées.
2- Prestations concourant à « la transition numérique » de l'entreprise :				
ordinateur fixe ou portable, tablette numérique, serveur	40%		Acquisition de matériel	Factures acquittées.
imprimante/scanner	40%		Acquisition de matériel	Factures acquittées.
tout autre outil numérique en lien direct avec l'activité de l'entreprise	40%		Acquisition de matériel	Factures acquittées.
logiciels existants (métier, générique ou spécifique)	40%		Acquisition de logiciel	Factures acquittées.
3- Création de contenu, Accompagnement dans la démarche de transition				
Audit en vue de la transition digitale de l'entreprise	80%	500,00 €	Réorganisation digitale de l'entreprise dans le cadre de son projet (audit fonctionnel matériel et immatériel débouchant sur les préconisations)	Factures acquittées dans le délai d'exécution de quatre mois récapitulant les abonnements pris sur ces prestations sur une durée maximale de un an.
Accompagnement dans le cadre de la prise en main du système créé	80%	500,00 €	Formation à la prise en main du système créé sur la base des actions proposées par le prestataire retenu	Factures acquittées récapitulant les actions réalisées dans le cadre de la prise en main du système créé.
Animation site WEB	40%	500,00 €	Prestations type community management mais pour le site internet	Factures acquittées dans le délai d'exécution de quatre mois récapitulant les abonnements pris sur ces prestations sur une durée maximale de un an.
Autres prestations de création de contenu	40%	500,00 €	Réalisation de visites virtuelles, prises de vue aériennes type drones, etc.	Factures acquittées dans le délai d'exécution de quatre mois récapitulant les abonnements pris sur ces prestations sur une durée maximale de un an.
4- Prestations concourant à la « cybersécurité » :				
Audit cybersécurité réalisé par un professionnel certifié	80%			Factures acquittées.
DPO : externalisation de la fonction chez un professionnel	40%	1 500,00 €	Convention d'assistance	Factures acquittées dans le délai d'exécution de quatre mois récapitulant les abonnements pris sur ces prestations sur une durée maximale de un an.
RSSI : externalisation de la fonction chez un professionnel	40%	1 500,00 €	Convention d'assistance	Factures acquittées dans le délai d'exécution de quatre mois récapitulant les abonnements pris sur ces prestations sur une durée maximale de un an.